Santé, sécurité et conditions de travail (SSCT) – premier mandat

35 h · 5 jours | Présentiel, Distanciel, Intra-entreprise | Tous niveaux

5 jours pour comprendre le rôle et les moyens du CSE en santé, sécurité et conditions de travail.

Tarif et modalités

Tarif	Sur devis, gratuit sous 24 h ouvrées. Prix nets de taxe.
Lieux	Nanterre · Vos locaux (partout en France) · Mayotte · En ligne (classe virtuelle)
Taille du groupe	4 à 10 participants

Obligation légale

Obligatoire pour tous les élus quelle que soit la taille de l'entreprise : 5 jours minimum au premier mandat.
Code du travail, art. L. 2315-18

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Comprendre le rôle et les moyens du CSE en santé, sécurité et conditions de travail
- Déceler et mesurer les risques professionnels
- Analyser les conditions de travail et les situations d'accident
- Utiliser le DUERP et participer aux inspections et enquêtes
- Proposer des actions de prévention et suivre leur mise en œuvre

Public visé et prérequis

Public	Membres élus titulaires et suppléants du CSE, membres de la CSSCT, référents harcèlement
Prérequis	Être élu au CSE pour la première fois, ou désigné référent harcèlement sexuel et agissements sexistes

Programme détaillé

Contenu de la formation (35 h)

- Cadre légal : missions SSCT du CSE et de la CSSCT, droit d'alerte, recours à l'expertise
- Les acteurs de la prévention : médecine du travail, inspection, CARSAT, INRS
- Les principes généraux de prévention et le document unique (DUERP)
- Risques physiques, TMS, risques chimiques, risques psychosociaux, harcèlement
- Méthodes d'analyse : inspection, enquête après accident (arbre des causes)
- Construire et suivre un plan d'action prévention

Méthodes et moyens pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques, d'études de cas, de mises en situation pratiques et de partages d'expérience
- Supports remis aux stagiaires

Évaluation et sanction

- Questionnaire de positionnement
- Études de cas et enquête simulée après accident
- QCM de fin de formation
- Bilan individuel et questionnaire de satisfaction à chaud
- Attestation de formation à remettre à l'employeur

À l’issue de la formation : Attestation de formation à remettre à l'employeur.

Modalités et délais d’accès

Délai	Formation en inter-entreprises (sessions à Nanterre) ou en intra-entreprise (dans vos locaux, partout en France et à Mayotte). Inscription recommandée au moins 15 jours avant le début de la session, sous réserve de places disponibles.
Procédure	Demande de devis ou inscription en ligne, par téléphone ou par e-mail : réponse sous 24 h ouvrées, avec vérification de votre financement.

Accessibilité

Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez notre référent handicap pour étudier les adaptations : contact@comedia-tion.com, 07 48 34 51 70.

Financement

La formation santé, sécurité et conditions de travail est financée par l’employeur (frais pédagogiques, rémunération et frais de déplacement) ; la formation économique, par le budget de fonctionnement du CSE.

CPF	Non éligible

Devis et inscription : https://comedia-tion.com/formations/formation-ssct-cse-premier-mandat/ · 07 48 34 51 70

Programme mis à jour le 17/11/2026.